

Conditions générales de vente

Boîtier VIAprevent IA, relais, accessoires et abonnement | Version du 09/09/2026

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toute commande de matériel et de services VIAprevent passée auprès de SAS VIAPREVENT. Avec le bon de commande signé, elles constituent l'intégralité du contrat ; toute commande implique leur acceptation sans réserve.

Article 1 — Objet et champ d'application

Les CGV régissent la vente du boîtier VIAprevent IA (comptage du trafic, mesure des vitesses et du niveau sonore, alertes), des relais et accessoires associés (kit solaire, batterie, alimentation par l'éclairage public, capteur d'air...) et de l'abonnement qui les accompagne (connexion 4G, portail web, garantie), souscrit par packs de 1 à 10 ans.

Elles s'adressent aux professionnels et aux personnes publiques (collectivités, gestionnaires de voirie, entreprises). La vente à un consommateur relève du Code de la consommation et fait l'objet de conditions spécifiques sur demande.

Article 2 — Commande

La commande est passée par le bon de commande généré sur www.viaprevent.com ou sur devis. Elle devient ferme à réception du bon de commande signé et des présentes CGV signées ; VIAPREVENT en confirme la prise en compte par email. Aucun paiement n'est effectué en ligne.

Article 3 — Prix

Les prix sont exprimés en euros hors taxes, TVA en sus au taux en vigueur, hors frais de port et d'installation. Ils sont ceux du bon de commande accepté ; VIAPREVENT peut modifier ses tarifs à tout moment pour les commandes futures.

Article 4 — Paiement

Le règlement s'effectue par virement bancaire ou mandat administratif à réception de facture, à 30 jours. Tout retard entraîne de plein droit des pénalités au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points, et une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement (article L441-10 du Code de commerce). Après mise en demeure restée sans effet, VIAPREVENT peut suspendre l'abonnement 4G et l'accès au portail.

Article 5 — Livraison

Le matériel est livré en France métropolitaine à l'adresse indiquée sur le bon de commande ; les délais sont indicatifs. Le client vérifie l'état du colis à réception et formule ses réserves auprès du transporteur et de VIAPREVENT sous 48 heures. Les risques sont transférés à la livraison.

Article 6 — Installation et autorisations

L'installation est réalisée par le client, sur un poteau de 60 à 114 mm à une hauteur de 2 à 4 mètres, conformément au manuel d'installation fourni. Le client obtient les autorisations nécessaires (occupation du domaine public, raccordement à l'éclairage public, déclarations) et reste responsable du choix du site, de la fixation et de l'alimentation.

Article 7 — Abonnement, 4G et portail

La durée du pack commandé couvre la connexion 4G du boîtier, l'accès au portail web (données temps réel et historique, alertes, pilotage des relais) et la garantie décrite ci-dessous. Le renouvellement se fait par année,

avant l'échéance, au tarif du catalogue en vigueur. La couverture 4G du site relève de l'opérateur ; VIAPREVENT ne garantit pas une disponibilité permanente du réseau.

Article 8 — Données et conservation

Le boîtier ne transmet que des données anonymes : comptages, catégories d'utilisateurs, vitesses, niveaux sonores, états des relais et alertes. Ces statistiques sont conservées sur le portail pendant **douze mois glissants**, puis supprimées ; le client exporte avant l'échéance les données qu'il souhaite conserver. Les courts clips d'alerte (quelques secondes, basse résolution, sans reconnaissance de personnes ni de plaques) suivent la même durée. Les données sont hébergées en France. À la fin de l'abonnement, l'accès au portail cesse et les données sont supprimées au terme des douze mois.

Article 9 — Garantie

Le boîtier VIAPREVENT et les relais sont garantis par **échange standard** pendant toute la durée du pack souscrit (1 à 10 ans). Le **panneau solaire et la batterie** sont garantis **un an** à compter de la livraison.

La garantie couvre le remplacement de tout matériel présentant un défaut de fonctionnement dans des conditions normales d'utilisation, par échange standard : VIAPREVENT expédie un matériel de remplacement à réception du matériel défectueux, ou avant sur accord écrit.

Le remplacement en cas de **vandalisme** est couvert dans la limite d'**un échange par an et par boîtier**.

Les **frais de retour** du matériel et de **réexpédition** du matériel de remplacement sont à la charge du client. Le matériel échangé devient la propriété de VIAPREVENT.

Pendant la durée souscrite, l'abonnement 4G et l'accès au portail web sont maintenus.

Article 10 — Exclusions de garantie

Sont exclus de la garantie :

- le **vol** et la disparition du matériel, ainsi que le vandalisme au-delà de l'échange annuel ;
- la foudre, les surtensions, l'incendie, l'inondation, les catastrophes naturelles et tout cas de force majeure ;
- une installation non conforme au manuel : fixation, hauteur, orientation, étanchéité, câblage, raccordement ;
- l'ouverture du boîtier, toute modification, réparation par un tiers ou logiciel non fourni par VIAPREVENT ;
- une alimentation hors plage (éclairage public, 12 V) ou un défaut de l'installation électrique du client ;
- l'usure normale et les consommables : batterie et panneau solaire au-delà d'un an, joints, fixations ;
- une couverture 4G insuffisante ou une défaillance du réseau de l'opérateur ;
- les dommages survenus après la livraison lors du transport, du stockage ou de la manutention par le client ;
- un usage hors destination : identification de personnes, vidéosurveillance, constat ou sanction d'infractions ;
- des conditions hors spécifications (température, immersion, chocs) et les accessoires ou pièces non fournis par VIAPREVENT.

La garantie ne couvre pas la remise en place du matériel ni les frais d'intervention sur site.

Article 11 — Mesures indicatives et responsabilité

Les comptages, vitesses et niveaux sonores sont des mesures d'aide à la décision, non homologuées ; elles ne peuvent servir à constater ou sanctionner une infraction. La responsabilité de VIAPREVENT est limitée au montant hors taxes de la commande concernée et ne couvre pas les dommages indirects (perte d'exploitation, perte de données, atteinte à l'image). VIAPREVENT n'est pas responsable des conséquences d'un usage du matériel hors de sa destination.

Article 12 — Logiciel et propriété intellectuelle

Le logiciel embarqué, le portail et les modèles d'analyse restent la propriété de VIAPREVENT. Le client dispose d'un droit d'usage non exclusif et non cessible pendant la durée de l'abonnement ; toute reproduction, décompilation ou modification est interdite. Les mises à jour sont déployées à distance.

Article 13 — Réserve de propriété

Le matériel reste la propriété de VIAPREVENT jusqu'au paiement intégral du prix. Le client en assume néanmoins les risques dès la livraison et l'assure contre le vol et les dommages.

Article 14 — Fin de l'abonnement

À l'échéance d'un pack non renouvelé, la connexion 4G, le portail et la garantie prennent fin ; le matériel reste la propriété du client. Une résiliation anticipée ne donne lieu à aucun remboursement.

Article 15 — Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français ; la version française fait foi. À défaut d'accord amiable, tout litige est porté devant les tribunaux compétents de Nice.

SAS VIAPREVENT — 497 B Route de Bellet, 06200 NICE, France — SIRET 10651224700011 — TVA FR32106512247 —
www.viaprevent.com — Contact : support@viaprevent.com

Lu et approuvé, le à

Nom, qualité et signature du client :